

**Conformité à la réglementation relative aux matériaux
et équipements au contact des denrées alimentaires,**
selon l'article 16 du règlement (CE) N° 1935/2004.

Je soussigné Mr Philippe Carpentier

Société : Flex Kex

Siège: 9 bis route des pins- Monassut 64 160

Agissant en qualité de président de la SASU Flex Key

Déclare que pour respecter la réglementation « Matériaux au contact des denrées alimentaires » et plus particulièrement les exigences de traçabilité (Article 17) la société Flex Key met à disposition les informations nécessaires à l'identification de tous ses fournisseurs et sous-traitants.

Les produits sensibles destinés à être mis en contact avec des denrées alimentaires que nous installons sont exclusivement des tuyaux d'origine Française fabriqués par la société Trelleborg. Ils sont toujours accompagnés de leurs certificats de conformité.

Les certificats constructeurs à jour sont disponibles sur notre site internet [sélectionner nos produits catégorie tuyau](#)

De plus nos flexibles bénéficient d'une fabrication « bonnes pratiques ». Voir: [bonnes pratiques sur l'onglet Conseils techniques sur notre site internet](#)

La marque spécialiste des transferts alimentaires sécurés

Pour vous aider à adapter les choix des flexibles avec l'ensemble des contraintes de votre site (impératifs normatifs, réglementaires mais aussi mécaniques comme les conditions de lavage) vous disposez d'un calculateur de flexible **Voir :** [calculateurs flexible dans l'onglet Conseils techniques sur notre site internet](#)

Pour les installations en intérieur des HMI conformes FDA sont disponibles sur demande.

Pour les transferts d'alcool une variante Atex zone 2 des capteurs est disponible sur demande.

Fait à Bénéjacq le :12/04/2021

